

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –  
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)  
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

### DB2021-16 DEVIS POUR INSTALLATION DE DISPOSITIFS RELATIFS A LA REGLEMENTATION INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'installer divers points d'eau pour la mise en conformité de la commune par rapport au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et en conséquence, pour permettre à certains projets d'aboutir.

Pour la fourniture de poteaux incendie, les propositions de STGS sont les suivantes :

- l'implantation d'un poteau route de Thiberville pour un montant de 4 840.80 € TTC,
- l'implantation d'un poteau route de Blangy pour un montant de 5 076.00 € TTC,
- l'implantation d'un poteau route de Cavicourt pour un montant de 5 434.80 € TTC ;

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ces implantations pour les montants précités.**

Pour la mise en place d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>, Monsieur le Maire présente au conseil plusieurs devis. **Après étude des différents devis présentés, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Caffin pour un montant de 31 824 € TTC. La somme sera inscrite en section investissement au compte 2156 du budget 2021.**

Monsieur le Maire mentionne qu'il envisage de faire une demande de dotation aux équipements des territoires locaux (DETR) pour amoindrir le coût de ces installations pour la commune. **Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour qu'il puisse entreprendre les démarches nécessaires.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER,**

